

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 18 février 2020

Dengue à La Réunion : poursuite d'une circulation importante

Du 3 au 9 février 2020, **82 cas de dengue autochtones ont été confirmés**. Des foyers de circulation active sont identifiés à Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-André, Etang-Salé et L'Entre-Deux. Par ailleurs des cas isolés sont enregistrés dans 14 autres communes. Depuis le début de l'année, le nombre de cas confirmés est en augmentation, ainsi que le nombre de passages aux urgences et d'hospitalisations. Aussi, en cette période propice au développement des moustiques (chaleur et pluie), la Préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à tous les Réunionnais l'importance de se protéger des piqûres de moustiques, et de continuer de se protéger même malade.

Situation épidémiologique au 18 février 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, **19 communes** sont concernées par une circulation de la dengue.

- **75%** des cas sont toujours localisés dans le sud de l'île et plus de la moitié résident à **Saint Louis**.
- **Des regroupements de cas** sont identifiés à :
 - Saint-Louis (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Quartier Lambert, Pont Neuf, Le Ruisseau et Roches Maigres)
 - Saint-Paul (La Plaine), Saint-André (Lotissement Satec)
 - Etang Salé les Bains, Etang Salé les Hauts
 - Entre-Deux (Ravine des Citrons)
- **Des cas sporadiques** sont recensés à Sainte-Marie, Saint-Denis (la Bretagne), Sainte-Suzanne, Saint-Leu, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Les Aviron et Le Tampon.

DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

- **353 cas autochtones** confirmés
- **16 hospitalisations** dont 3 pour dengue sévère
- **42 passages aux urgences**

Les mesures de Lutte Anti Vectorielle

Les équipes du service de lutte anti-vectorielle de l'ARS sont mobilisées chaque jour sur le terrain, dans les périmètres qui entourent les cas déclarés et les foyers actifs. Une équipe de 20 pompiers volontaires basée au Sud de l'île vient compléter les effectifs de l'ARS dans ce contexte de reprise épidémique. A ce jour, les moyens de lutte antivectorielle mis en place permettent d'intervenir sans délai autour des cas déclarés.

Recommandations pour se protéger de la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

